

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D048/2018

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 29 juin à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 299 rue du Haut des Granges – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 juin 2018

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL
En exercice : 21	
Présents : 11	Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. KAREB, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN
Votants : 11	

Pouvoirs : aucun pouvoir a été communiqué.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DU MESNIL-ADELÉE

Objet : Adoption du règlement intérieur des services du CIAS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

PJ : Règlement intérieur

Conformément à la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie doit se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel communautaire précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la collectivité.

Ce projet de règlement intérieur a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel du C.I.A.S., de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie dans la collectivité, de gestion du personnel, de discipline et de mise en œuvre du règlement.

Ce projet de règlement intérieur des services a reçu un avis favorable du Comité Technique le 29 mai 2018.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil d'administration de délibérer en vue d'adopter le projet de règlement intérieur des services du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à effet au 1^{er} Juillet 2018.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Approuve le projet de règlement intérieur des services du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à effet au 1^{er} Juillet 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20180629-18D048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2018